



## **Document Appel à manifestation d'intérêt pour candidats Méridiens Principaux pour le titre en vertu de la subvention de Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et la paludisme**

**Compétitive : le CCM Tunisie (bureau de coordination nationale) pour le programme  
de Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et la paludisme**

### **Sommaire :**

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et la paludisme est une institution financière internationale dont le mandat est de collecter des fonds et de les allouer pour la prévention et le traitement du sida, de la tuberculose et la paludisme.

Le CCM Tunisie agit en tant qu'entité de coordination nationale pour le projet de Fonds mondial en tant qu'Entité locale (EL) afin de soutenir une démarche de financement de Fonds mondial basée sur une approche de gestion intégrée visant à 1 milliard de dollars chaque année (2014-2015) que soutiendront plusieurs projets visant une population de 10M.

Face la perspective de la mise en œuvre de la future activité (2014-2015) en collaboration avec les experts et les équipes de Fonds mondial, le CCM Tunisie lance un processus ouvert à manifestation d'intérêt afin de solliciter de la part de ses organisations de la société civile des offres d'assistance en responsabilité de la gestion de Fonds (RF).

Le **Méridien principal** est une offre globale couvrant de la mise en œuvre d'une subvention, notamment la mise en œuvre des deux interventions, des Fonds mondial et des interventions avec appui basé sur le fonds, à travers une responsabilité intégrée et le CCM croisant les activités liées à la subvention.

Sur la recommandation de l'UN, le Méridien principal de la future subvention devrait être classifié sous un appel qui aura comme but à la poursuite de cette subvention une fois que la demande de Financement est approuvée par le Fonds mondial.

La responsabilité globale du Méridien principal est de veiller à ce que les systèmes existants soient en mesure de servir, dès le début.

1. **Assistance en vertu de l'appel de la responsabilité**